

BOURSE AUX ENSEIGNANTS

de la langue minoritaire officielle 2012

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Objectif

Cette bourse est offerte aux professionnels qui enseignent ou enseigneront en français et qui choisissent de parfaire leurs compétences en suivant des cours **entre le 1^{er} avril et le 31 août** dans un établissement d'enseignement postsecondaire bilingue ou francophone dûment agréé au Canada. Ce programme de bourse est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation Manitoba.

Critères d'admissibilité

Le demandeur doit :

1. enseigner en français dans une école française ou d'immersion française ou enseigner le Français de base, ou être nommé par une division scolaire pour éventuellement enseigner le français;
ou
être coordonnateur, conseiller, bibliothécaire ou membre du personnel chargé de l'administration d'un programme d'immersion, d'une école française ou des cours de Français de base;
2. posséder un brevet d'enseignement valide du Manitoba ou être finissant d'une faculté d'éducation à la fin de l'année scolaire courante;
3. être inscrit à l'un des cours suivants entre le 1^{er} avril et le 31 août :
 - un programme d'immersion hors province ou un cours crédité (offert en français) d'une durée minimale de deux semaines;
 - un stage de perfectionnement de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) (ville de Québec); ou
 - un cours à unité de la *Faculté d'éducation et des études supérieures* offert par l'Université de Saint-Boniface.

Le demandeur doit aussi :

1. être citoyen canadien ou résident permanent;
2. être « résident manitobain », c'est-à-dire, avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins 12 mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.

Montant de la bourse

Les récipiendaires de bourse recevront 300 \$ par semaine pour un cours offert à l'extérieur du Manitoba ou 300 \$ par cours crédité offert à l'Université de Saint-Boniface (jusqu'à concurrence de 1 200 \$). Une bourse de 1 000 \$ sera offerte aux participants du cours d'été offert par l'ACELF.

Tout changement au programme d'études doit être signalé **immédiatement** à la Coordonnatrice des programmes de langues officielles à la Division du Bureau de l'éducation française au 204 945-6935 ou sans frais d'appel au Manitoba au 1 877 866-4242 ou par courrier électronique à languesofficielles@gov.mb.ca.

Certaines bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien qui ont été versées à un individu sont à l'exclusion du revenu sur sa déclaration d'impôts. Les bénéficiaires de bourse doivent communiquer directement avec l'Agence du revenu du Canada pour plus amples renseignements.

Païement de la bourse

Tous les bénéficiaires de bourse devront fournir la preuve qu'ils ont terminé le cours. Le chèque de bourse sera émis au début septembre.

BOURSE AUX ENSEIGNANTS

de la langue minoritaire officielle 2012

Conditions

La date limite de soumission de demande est **le 30 avril 2012**. Toutes les demandes reçues après la date limite seront placées sur une liste d'attente selon l'ordre de la réception de celles-ci. Elles seront considérées seulement lorsque toutes les autres demandes seront traitées, et si le budget 2012 le permet.

La ministre de l'Éducation Manitoba peut annuler, réduire ou exiger du bénéficiaire un remboursement, en tout ou en partie, de toute bourse si la demande de bourse contient une fausse déclaration ou une erreur ou s'il estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

Marche à suivre

1. Remplissez toutes les sections du formulaire de demande.
2. Si vous détenez un poste permanent en enseignement, faites certifier l'information par la direction d'école à la section 2E du formulaire.
3. Remettez une **photocopie** de chacun des documents suivants :
 - un document de citoyenneté, (p. ex. : passeport canadien valide, certificat de naissance ou carte de résident permanent);
 - votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;
 - votre brevet d'enseignement valide du Manitoba (ou une photocopie de votre diplôme si vous êtes finissant d'une faculté d'éducation de l'année scolaire courante);
 - une description du cours que vous avez l'intention de suivre (pour obtenir l'approbation de la Coordonnatrice provinciale);
 - votre lettre d'admission émise par l'établissement d'enseignement* (pour les cours hors province).

* Si vous n'avez pas encore reçu votre lettre d'admission, veuillez l'indiquer à la section 3D et soumettre votre formulaire sans elle. Votre demande sera quand même étudiée. Toutefois, vous devrez nous envoyer une photocopie de cette lettre **dès sa réception**, afin de compléter votre dossier.

4. Soumettez votre demande ainsi que les documents requis **au plus tard le 30 avril 2012** par la poste ou par télécopieur à :

PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Division du Bureau de l'éducation française

1181, avenue Portage, salle 509

Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Télécopieur : 204 945-1625

Les demandeurs seront informés par la poste du statut de leur demande et du montant alloué, le cas échéant. Les bourses ne seront accordées qu'aux individus qui rencontrent les critères d'admissibilité et qui fournissent tous les documents requis.

BOURSE AUX ENSEIGNANTS

de la langue minoritaire officielle 2012

1 – Renseignements personnels

| | | | |
|---|------------|--|---|
| Nom de famille : | | Numéro d'assurance sociale (joindre pièce justificative) : - - | |
| Prénom(s) : | | Sexe : <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin | Langue maternelle : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais |
| Adresse postale permanente (numéro et nom de rue ou case postale) : | | | |
| Ville ou village : | Province : | Code postal : | Téléphone : () - |
| Courriel : | | | |
| Dans quelle langue désirez-vous recevoir la correspondance? | | <input type="checkbox"/> français | <input type="checkbox"/> anglais |
| Citoyenneté (joindre pièce justificative) | | <input type="checkbox"/> Citoyen canadien | <input type="checkbox"/> Résident permanent |

2 – Études et emplois

| | | | |
|----------|---|--|------------|
| A | Diplômé en : de (nom de l'établissement): | | Province : |
| | Diplôme : | | |
| B | Employeur (nom de l'école) | Téléphone : () - | |
| | Division scolaire : | Province: | |
| C | Enseignez-vous, ou serez-vous appelé à enseigner : | | |
| | <input type="checkbox"/> dans une école française? | <input type="checkbox"/> en français dans une école d'immersion? | |
| | <input type="checkbox"/> le Français de base? | <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser) : | |
| D | Êtes-vous un enseignant suppléant? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (Si vous avez répondu « oui », la signature de la direction d'école n'est pas requise à la section 2E.) | | |
| E | Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. | | |
| | _____ | _____ | _____ |
| | Nom de la direction d'école (en lettres moulées) | Signature | Date |

3 – Renseignements sur le cours

| | | | |
|----------|--|--|--|
| A | Au cours du printemps ou de l'été 2012, je serai inscrit à (nom de l'établissement) | | |
| B | Genre de cours <input type="checkbox"/> Programme d'immersion en français (hors province) <input type="checkbox"/> ACELF | | |
| | <input type="checkbox"/> Cours à unite – numéro et nom du cours : | | |
| | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : | | |
| C | Durée des études : de / à / | | Nombre de semaines : |
| D | Avez-vous fait une demande d'admission? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | | Avez-vous été admis? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

4 – Déclaration du demandeur

Je déclare que :

- tous les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques.
- j'informerai immédiatement la Coordinnatrice des programmes de langues officielles de la Division du Bureau de l'éducation française de tout changement qui se produira dans mon programme d'études.

J'autorise et je reconnais que :

- la Coordinnatrice des programmes de langues officielles de la Division du Bureau de l'éducation française a le droit de demander et recevoir des renseignements d'organismes ou d'instances gouvernementales provinciales et fédérales ou auprès de toute autorité responsable si elle juge que cela est nécessaire aux fins de vérification de la demande ou d'enquête sur celle-ci.

| | |
|-----------|------|
| Signature | Date |
|-----------|------|